

LE COMMERCE DU CAMPHRE A FORMOSE

On écrit de Tokio au *Moniteur officiel du Commerce* : Les règlements promulgués en février dernier par les japonais sur l'exploitation du camphre à Formose, démontrent leur intention de s'assurer éventuellement le monopole de ce produit.

J'ai pensé qu'on trouverait peut-être quelque intérêt aux informations que j'ai pu me procurer sur l'histoire et l'état actuel de la question. Les précédents sur lesquels les "caphriers" de Takao et de Tamsui s'appuient pour réclamer le maintien de leurs droits sont en tous cas, utiles à connaître pour nos compatriotes qui songeraient à venir ultérieurement exercer à Formose cette même industrie.

Jusqu'au moment où les Chinois eurent établi sur la frontière du territoire indigène des postes de soldats le commerce du camphre se faisait par l'intermédiaire des Hakkas; les indigènes fournissaient aux étrangers, en échange de produits alimentaires ou de sommes d'argent, les bois que ces derniers préparaient dans les factoreries (stills "Huns"),

installées le plus près possible de la frontière.

En 1868, le commerce du camphre scarifié et brut commence à prendre de l'extension quand, l'année suivante, le Tao-Tai-Liang s'avise de réclamer le monopole pour l'Etat et d'assimiler ce produit aux articles prohibés tels que le salpêtre. Le consul anglais proteste avec la plus grande énergie, mais sir Rutherford Alcock, Ministre de S. M. Britannique à Pékin, est forcé d'intervenir et obtient, non sans peine, la promulgation d'un règlement sur le commerce du camphre.

Une acalmie se produit à la suite de ces négociations et les statistiques de 1869 à 1870 montrent une augmentation considérable dans les exportations. Mais bientôt l'obstruction systématique de l'administration locale recommence et les commerçants étrangers, principalement ceux du Sud, subissent des pertes considérables. Pendant plusieurs années, cette situation provoque des plaintes et des réclamations sans interrompre cependant tout à fait les envois, mais, en 1887, sous l'inspiration d'un commerçant allemand (le comte Butler), le gouver-

neur Lin Ming Chuang fait une nouvelle tentative pour rétablir le monopole. Il proclame ouvertement que pour trois ans, à dater du 17 octobre 1887, l'exploitation du camphre appartiendra au gouvernement qui se réserve le droit d'en céder la ferme à la maison Buttler moyennant un dépôt de 50,000 piastres et le paiement de 12 p. par picul.

En vain les Consuls font remarquer que la convention de 1869 supprime le monopole. Le gouverneur allègue que sa proclamation se rapporte exclusivement au territoire sauvage (ce qui paraît difficile à admettre, nul Chinois civil ou militaire n'osant, sous aucun prétexte, se risquer à en franchir les limites).

L'affaire est portée à Pékin, mais Lin s'entête dans sa résistance et, bon gré mal gré, les marchands étrangers sont forcés d'user de l'intermédiaire du fermier qui monopolise et multiplie à son profit les envois de Tamsui. Sous l'influence de la pression exercée de Pékin, le gouverneur reconnaît, il est vrai, peu après, mais verbalement seulement, la validité du règlement de 1869, tout en continuant à en éluder les obligations et à en atténuer les

Un choix considérable de

GRU ET FARINE A ENGRAIS

DEMANDEZ NOS PRIX ET ECHANTILLONS ET VOUS SEREZ CERTAINS D'AVOIR SATISFACTION CHEZ

J. A. PLAMONDON

Coin des rues Dalhousie et St-André, Basse-Ville, QUEBEC

POISSON

Harengs Labrador, Harengs Cap Breton, Anticosti, Etc. Morue verte et sèche; Saumon, Truite, Sardines, Flétant, Etc. HUILE de Morue et Loup-Marin

EXPORTATEURS DE BEURRE ET FROMAGE

J. B. RENAUD & CIE, 126 à 140, rue St-Paul, QUEBEC

ATTENDU PROCHAINEMENT

PAR BTIME "PEER ESS"
UNE CARGAISON DE

MELASSES BARBADES

NAZAIRE TURCOTTE & CIE, - - QUEBEC

Ouverture des Classes

Fournitures d'Ecoles, Classiques français, anglais, latins et grecs. Grands avantages offerts dans les cahiers pour les écoles, ainsi que dans la papeterie.

BOISSEAU & MARCOTTE,

No 13 RUE ST-ANTOINE, QUEBEC.

VERMICELLE ET MACARONI

Vous avez tout intérêt à demander nos échantillons et nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.

SIMEON GOSSELIN & CIE, MANUFACTURIERS, 160, RUE SAUVAGEAU QUEBEC.

FLEUR, GRAINS, LARD, POISSON

HUILE, BEURRE, SEL, SAINDOUX, JAMBONS, BARLEY, CRUAU, FEVES, SON, CRU, MOULEE, ETC., ETC.

PAR

GEO. TANGUAY

Magasins: 33 et 35, 34 et 36 rue St-André,

Bureau: 48 rue Saint-Paul, BASSE-VILLE

Quais: Rues St-André et Dalhousie QUEBEC

Poêle L'ETOILE ★



Grande
Réduction
Sur notre
Célèbre
Poêle
L'ETOILE...

Breveté 10 mars 1894
Me Jaille a l'Exposition Provinciale de 1891.

GEO. BROUSSEAU

MANUFACTURIER

79-83 Rue St-Paul, - Québec

AUTRES SPECIALITES Balances et Estampes FAITES SUR CUIVRE